

DOSSIER DE PRESSE

Séance plénière du lundi 18 novembre 2019

VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE 2 ET DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les conseillères et conseillers départementaux se sont réunis en séance plénière, ce lundi 18 novembre 2019, autour de questions financières, pour étudier la décision modificative n°2 puis débattre des orientations budgétaires pour 2020 (DOB, page 2).

Fidèle aux engagements pris par la majorité, **Jean-Luc Gleyze**, président du Département, peut le certifier à la veille du dernier exercice complet : **le milliard d'investissements** promis en début de mandat sera réalisé, voire légèrement dépassé, malgré le climat d'incertitude budgétaire. En effet, au terme du compte administratif prévisionnel 2019, 930M€ devraient être réalisés depuis le début de la mandature, auxquels se rajoutera la réalisation de l'exercice 2020 estimée à 260M€.

Le choix de **ne pas augmenter les impôts des Girondins**, tout en garantissant la **stabilité budgétaire** de la collectivité est réaffirmé.

Le Pacte de Cahors imposé par le Gouvernement aux collectivités territoriales **met la Gironde dans une situation difficile**. Le Département est appelé à respecter une limitation drastique de l'augmentation de son budget alors que l'Etat, malgré ses promesses, ne compense pas totalement les charges qu'il lui a transférées (RSA, accueil des personnes handicapées, accueil des mineurs non accompagnés).

La décision modificative n°2 (DM2)

La décision modificative de fin d'exercice enregistre les dernières évolutions budgétaires de l'année.

La DM2 de l'exercice budgétaire 2019 se caractérise par une gestion rigoureuse ayant permis la diminution des dépenses, malgré la progression des dépenses sociales.

Les recettes sont stables

Les recettes en fonctionnement (+2,1M€) et en investissement (-2,9M€) se neutralisent, avec une légère baisse (-0,8M€).

Les dépenses ont été minorées de 18,8 M€

Dans la poursuite de l'effort permanent du Département pour réduire ses dépenses, les dépenses ont été minorées de 8,3 M€ en investissement et de 10,5 M€ en fonctionnement.

Un effort budgétaire conséquent, compte tenu de l'augmentation de 4,2 M€ sur les dépenses de solidarité (+4,3 M€ dûs à la réévaluation de la prestation de compensation du handicap et + 7 M€ pour l'hébergement personnes âgées ou handicapées et des enfants. A contrario, on constate une réduction pour le revenu de solidarité active et l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile (-2,5 et -2 M€)).

Contacts presse

Typhaine Cornacchiari : 05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44 - typhaine.cornacchiari@gironde.fr
Laurent Gazal : 05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - l.gazal@gironde.fr

Site : Gironde.fr - Facebook : [Département de la Gironde](#) - Twitter : [@gironde](#)

Débat d'orientations budgétaires (DOB)

Le débat d'orientations budgétaires, préalable à la préparation du budget primitif 2020, permet aux élus de réfléchir à la trajectoire financière qu'ils souhaitent donner à l'action du Département.

Malgré un horizon budgétaire instable entre contraintes budgétaires imposées par l'Etat et réforme de la fiscalité locale, le budget 2020 portera un enjeu fort : celui de la résilience territoriale.

Evolution prévisible des recettes

La croissance prévisionnelle des recettes est marquée par le dynamisme des droits de mutation à titre onéreux (+2,5%) et une fiscalité inchangée. Le foncier bâti devrait progresser de 2,9% en 2020, dernière année de perception de cette recette fiscale avant transfert aux communes. Par ailleurs, les dotations et compensations devraient rester quasiment stables, l'évolution de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises devrait rester plus forte que la moyenne nationale et les recettes de péréquation demeureront en deçà des contributions aux différents dispositifs assis sur les DMTO.

Evolution prévisible des dépenses

Face à la nécessité de continuer à dégager une épargne significative pour le plan d'investissement ambitieux sur les collèges, des efforts particuliers seront réalisés sur les dépenses de fonctionnement. L'accroissement des dépenses de solidarité devrait être en deçà de +3% par rapport au compte administratif prévisionnel 2019, sous l'effet notamment de la stabilité escomptée de l'allocation RSA.

La participation allouée au SDIS sera revalorisée de 0,6M€.

La dotation des collèges devrait progresser de plus de 5% pour tenir compte de l'afflux de nouveaux élèves mais aussi du nombre de bâtiments modulaires qui devront être mis en place pour accueillir les élèves pendant les travaux. Les autres postes de dépenses (Prévention Spécialisée, participations, frais généraux, entretien des routes, et les autres charges) progresseront globalement de manière contenue (moins de 1%). Au total, les orientations budgétaires des dépenses de la section de fonctionnement s'établissent à 1 514,8M€ (hors reprise financière).

Capacité d'investissement

En 2020, priorité à l'éducation. Ainsi, près de 100 M€ de crédits de paiement seront consacrés aux collèges, soit 40 M€ de plus qu'en 2019.

Parallèlement à cet investissement massif dédié au plan collèges, plus de 160M€ de crédits seront alloués aux autres domaines d'intervention du Département, dont 2M€ d'autorisation de programme pour le financement de projets citoyens dans le cadre de la mise en œuvre d'un budget participatif initié par le Département.

Fin 2020, la capacité de désendettement devrait être inférieure à 7 ans, toujours en deçà des seuils d'alerte.

Rapport sur le développement durable

Fenêtre sur l'engagement et les réalisations du Département pour un développement plus juste et soutenable pour toutes et tous, le rapport de redevabilité, voté ce jour, permet de situer la contribution des politiques du Département pour l'atteinte des 17 objectifs mondiaux de développement durable.

Ces 17 « ODD » constituent la feuille de route internationale pour garantir les conditions de la pérennité de la vie humaine sur notre planète terre. Ces engagements et cette redevabilité (i.e. le fait de rendre des comptes) annuelle sont primordiaux car ce sont nos capacités à vivre ensemble à l'échelle de la planète qui sont en jeu.

Ce rapport présente le suivi des objectifs fixés en début de mandat et la contribution de chaque vice-présidence aux 17 objectifs de développement durable.

Au vu de l'urgence climatique, les élus ont décidé lors de la plénière de juin 2019 de s'engager fortement dans la résilience territoriale, pour se préparer localement à des situations que l'on peut d'ores et déjà anticiper (migrations climatiques, retrait du trait de côte, pénuries d'eau, de ressources et de denrées, incendies, allergies et maladies, précarisations renforcées, colères sociales, gonflement des argiles, canicules, sécheresses, inondations...) comme à des situations inédites liées à des effets domino difficiles à prévoir. Cette préparation suppose d'aller au-delà de l'amélioration continue et du suivi de chemins tracés dans des feuilles de route : elle suppose de la créativité, du courage et la transformation profonde des modalités d'action et de coopération localement.

Toutes les directions du Département se sont donc engagées dans une stratégie girondine de résilience territoriale qui se nourrira des concertations locales en 2020. Ce document présente pour chaque vice-présidence au moins une action significative qui sera réalisée dès 2020 en vue d'un défi de transformation radicale annoncé pour 2030.

Création d'un collège provisoire à Bordeaux

Dans le cadre du plan collège Ambition 2024, les élus départementaux avaient décidé en septembre 2017 de créer un nouveau collège en raison de la densification en logement du secteur Euratlantique Rive Gauche. La livraison de ce collège est prévue pour la rentrée 2022 et le marché est en cours de notification au groupement et architecte retenus.

Cependant, l'accélération de la poussée démographique continue et aucun collège alentour ne peut accueillir dans de bonnes conditions les effectifs supplémentaires.

Un collège provisoire devra donc être construit sur le secteur pour deux années scolaires sur le site dit de «Brascassat», mis à disposition par la commune. Ce collège a vocation à accueillir jusqu'à 150/180 élèves entre septembre 2020 à juin 2022.

Plan d'accès départemental à l'habitat inclusif

Le Département de la Gironde est le premier en France à se doter d'un plan d'accès à l'habitat inclusif. Le PADHI organise l'accès à l'habitat pour les personnes vivant avec un handicap en misant sur la participation citoyenne et la proximité pour permettre l'émergence de projets de territoires.

Actuellement, il n'y a que deux solutions : soit une personne est accueillie de manière permanente ou séquentielle dans un établissement, soit elle est accompagnée à domicile. Le PADHI propose une offre intermédiaire entre l'établissement et le domicile : l'habitat inclusif. Les formes en sont diverses, de la colocation à l'habitat diffus, avec un espace commun, un projet de vie partagé et une animation collective en lien avec les services et ressources à proximité. Il réaffirme le pouvoir d'agir des personnes sur la construction de leur parcours de vie.

page 3

Contacts presse

Typhaine Cornacchiari : 05 56 99 65 26 - 06 18 18 22 44 - typhaine.cornacchiari@gironde.fr

Laurent Gazal : 05 56 99 33 59 - 06 10 78 76 02 - l.gazal@gironde.fr

Site : Gironde.fr - Facebook : [Département de la Gironde](#) - Twitter : [@gironde](#)